

CLD de la Basse-Côte-Nord

Basse-Côte-Nord

6212-01-206

Lourdes de Blanc-Sablon, le 17 novembre 2006

Madame Anne-Lyne Boutin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projets de réserves de biodiversité dans la province naturelle du Plateau de  
la Basse-Côte-Nord**

---

Madame,

La Basse-Côte-Nord du Québec est composée de dix-sept communautés, dont deux autochtones, disséminées sur presque 500 km de littoral du fleuve Saint Laurent entre Kégaska et Blanc-Sablon. Une région qui demeure toujours enclavée, sans lien routier avec le reste du Québec. Tous ces villages ont été fondés autour de l'industrie de la pêche. Aujourd'hui encore, la pêche demeure la seule industrie, et ce, malgré l'effondrement des stocks de poissons de fond et des moratoires sur la morue et le crabe des neiges.

Depuis le premier moratoire sur le poisson de fond en 1992, les effectifs des pêcheurs ont chuté de moitié. Les pêcheurs, aides-pêcheurs et travailleurs d'usine, qui en 1991 représentaient près de 700 emplois dans la région n'en représentent plus que 335 en 2001, une réduction de plus de 50 %. Durant cette même période, le nombre d'emplois total de la région a aussi diminué de plus de 10 %.

Cette crise entraîne également un déclin démographique important qui ne fait que perpétuer les difficultés de reprise économique. La population de la Basse-Côte-Nord a décrû de plus de 20 %.

La diversification reste la seule stratégie pouvant rebâtir l'économie de la Basse-Côte-Nord, tant à l'intérieur même de l'industrie de la pêche que dans le développement de nouveaux secteurs. Cette approche de diversification nous permettrait d'atteindre une meilleure stabilité à long terme.

Il est donc primordial d'avoir tous les outils nécessaires pour réaliser notre volonté de devenir une région rurale autonome et dynamique. C'est pourquoi nous ne pouvons, aujourd'hui, protéger des zones qui pourraient nous permettre la diversification économique importante que représente le secteur minier, hydroélectrique ou forestier. Nous devons pouvoir exploiter toutes les ressources naturelles à notre portée, tout en respectant le principe de développement durable et la cohabitation avec nos confrères autochtones.

Nous ne sommes que dans la phase embryonnaire d'étudier le potentiel de ces secteurs économiques en Basse-Côte-Nord. Il nous faut encore du temps afin de pouvoir explorer toutes les possibilités que peut offrir notre territoire, non seulement pour nous, mais aussi pour le reste de la province.

C'est alors dans cette optique que nous vous demandons expressément de bien vouloir reporter la décision de classer les sites proposés des basses collines du lac Guernesé et des collines de Brador pour dix ans, ainsi que de leur enlever la désignation de réserve projetée afin que nous puissions continuer d'explorer le plein potentiel de notre région.

Veuillez agréer, madame, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le directeur général,

David Calderisi